



Consultation publique

Projet de règlement P-06-039-1

Transformation d'une partie de l'immeuble « Le Nordelec » à des fins d'habitation et de commerce et construction d'immeubles à des fins résidentielles et commerciales sur les terrains adjacents

Le conseil municipal, lors de son assemblée du 21 novembre 2011, a adopté le projet de règlement P-06-039-1 intitulé « Règlement modifiant le règlement autorisant la transformation d'une partie de l'immeuble Le Nordelec situé au 1751, rue Richardson à des fins d'habitation et de commerce et la construction d'immeubles à des fins résidentielles et commerciales sur les terrains adjacents portant les numéros 2 160 226, 2 160 227, 2 160 228 et 1 852 835(06-039) ».

L'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) tiendra une consultation sur ce projet de règlement et rendra accessible la documentation pertinente.

OBJET DE LA CONSULTATION

Adoption d'un projet de règlement en vertu de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal

Le projet de règlement P-06-039-1 modifie les dispositions du Règlement 06-039 principalement en regard au phasage, au délai de réalisation, à la superficie maximale d'un commerce ainsi qu'à l'emplacement des unités de stationnement et des logements. Ce règlement n'est pas susceptible d'approbation référendaire.

DOCUMENTATION

Les personnes et organismes intéressés à prendre connaissance du projet de règlement et de la documentation relative au projet sont invités à le faire aux endroits suivants, aux heures habituelles d'ouverture :

- ❖ Direction du greffe de la Ville de Montréal, 275, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée
- ❖ Office de consultation publique de Montréal, 1550, rue Metcalfe, bureau 1414, et sur son site Internet : www.ocpm.qc.ca

ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE

L'OCPM convie les personnes et organismes intéressés à participer à l'assemblée de consultation publique :

Le 31 janvier 2012
Sous-sol de l'Église Saint-Charles
2115, rue Centre
19 h

La deuxième partie de la consultation consacrée à l'audition des opinions des personnes qui désirent s'exprimer sur les projets débutera au même endroit le 21 février, à 19 h.

La date limite pour s'inscrire ou pour déposer un mémoire est le 16 février.

Renseignements : Gilles Vézina à l'OCPM (514) 872-8510

Montréal, le 13 janvier 2012

Le greffier de la Ville de Montréal
M^e Yves Saindon